

OBJET :

Délégation des fonctions d'Officier d'Etat Civil

à Madame Danielle LAMBERT, Conseillère Municipale,

le 8 novembre 2025 à 14h30.

ARRETE N°176/2025

Nous, Jean-Pierre GIORGI, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Maire de la Commune de Carnoux-en-Provence, Officier d'Etat Civil

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service
de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Danielle LAMBERT, Conseillère
Municipale, de manière exceptionnelle à l'occasion du mariage du 8 novembre 2025 à 14h30,

ARRETONS

ARTICLE 1er

Madame Danielle LAMBERT, Conseillère Municipale de la Commune de Carnoux-en-Provence, est
déléguée pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en nos lieu et place, les fonctions
d'Officier d'Etat Civil, pour la célébration du mariage du 8 novembre 2025 à 14h30.

ARTICLE 2

Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressé,
- annexée au registre de l'Etat Civil de la Commune de Carnoux-en-Provence,
- adressée à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône,
- adressée à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Marseille.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 03 novembre 2025.



Le Maire,

Jean-Pierre GIORGI